

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 244

présenté par

Mme Rabault, Mme Manin, M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'année :

« 2021 »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 115 :

« et jusqu'en 2025, 250 M€ supplémentaires par an y seront consacrés, dont 200 M€ pour les enseignants-chercheurs et chercheurs et 50 M€ pour les personnels de soutien, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de la recherche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à amplifier la revalorisation indemnitaire des personnels de la recherche publique prévue par le projet de loi de programmation.

Le projet de loi prévoit en effet 92 millions d'euros supplémentaires en 2021 pour revaloriser les enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels de soutien, puis des montants similaires lors des années suivantes mais sans pour autant s'engager sur un calendrier précis.

Nous proposons d'accélérer cet effort en consacrant dès 2021 et pour les 5 prochaines années 250 millions d'euros par an, soit un effort global de 1,25 milliard d'euros d'ici 2025.

Nous proposons également de flécher dans le projet de loi la répartition de cette enveloppe.

- 80% de l'enveloppe (200 millions d'euros) sera consacrée à la revalorisation des enseignants-chercheurs et des chercheurs, dont le niveau de rémunération est aujourd'hui loin de ce qui est pratiqué dans les autres pays de l'OCDE : ainsi, le salaire moyen du chercheur français est inférieur de 35% en début de carrière et de 15% en fin de carrière à la moyenne des pays de l'OCDE. Pour les 115 000 chercheurs publics, ceci représenterait une augmentation moyenne de plus de 1700 euros par an.
- Les 20% restants (50 millions d'euros) seront consacrés à la rémunération des personnels de soutien. Pour les 50 000 personnels de soutien que compte la recherche publique, ceci représenterait une augmentation moyenne de 1000 euros par an.

Cet amendement est issu du budget alternatif pour la recherche présenté par le groupe Socialistes et apparentés et accessible au lien suivant : <https://lessocialistes.fr/>